60166

MANIOC.org
Réseau des bibliothèques
Ville de Pointe-à-Pitre

MANIOC.org
Réseau des bibliothèques
Ville de Pointe-à-Pitre

FB
326.1
ADR

ADRESSE

A MESSIEURS LES DÉPUTÉS,

De la part des Villes de Commerce à l'occasion de l'affranchissement des Negres.

6a166

1789.

MANIOC.org
Réseau des bibliothèques
Ville de Pointe-à-Pitre

MANIOC.org
Réseau des bibliothèques
Ville de Pointe-à-Pitre

ADRESSE

A Meſſieurs les Députés, de la part des Villes de Commerce à l'occaſion de l'affranchiſſement des Negres.

BRAVO ! cent fois bravo ! tels ſont, Noſſeigneurs, les cris dont retentiſſent toutes nos places de commerce, lorſque les papiers publics viennent chaque jour nous apporter les détails de vos grandes opérations : & certes nous avons tout le temps de les lire à loiſir, puiſque nous n'avons plus rien à faire.

Il n'y a plus d'armemens dans nos ports, encore moins de conſtruction de navires ; les manufactures ſont déſertes & les boutiques mêmes ſont fermées. Ainſi donc, graces à vos ſublimes arrêtés, tous les jours ſont des jours de fêtes pour les ouvriers : on en pourroit compter plus de trois cent mille dans nos différentes villes qui n'ont plus d'autre occupation que de s'entretenir, les bras croiſés, des nouvelles du temps, des droits de l'homme & de la conſtitution. Il eſt vrai que la faim les gagne, mais ſonge-t-on à l'eſtomac quand le cœur eſt content ?

MANIOC.org
Réseau des bibliothèques
Ville de Pointe-à-Pitre

Il ſeroit impoſſible, Noſſeigneurs, de vous donner une idée des mouvemens convulſifs de joie qui viennent d'éclater dans nos différentes places de commerce à la lecture d'un des numéros de M. le comte de Mirabeau, qui nous annonce de votre part la réſolution priſe ou du moins projettée de donner la liberté aux negres. Quel bonheur, ſe ſont à la fois écriés les matelots & les capitaines! C'eſt bien nous qu'on va affranchir. Nous n'aurons plus à traverſer les mers pour aller ſous un autre hémiſphere chercher des denrées dont on peut ſi bien ſe paſſer & des richeſſes dont notre pays n'a nul beſoin. Plus de commerce avec ces triſtes colonies qui vont comme de raiſon devenir le partage de ces negres qui, après y avoir été ſi long-temps eſclaves, ſauront bien s'y rendre maîtres à leur tour, attendu qu'ils ſont cent noirs contre un blanc. Au premier moment d'enthouſiaſme, à la premiere exploſion d'une liberté naiſſante, ils ne manqueront pas de faire, à l'égard de leurs ariſtocrates, ce que nous avons tant de peine à faire à l'égard des nôtres. En un jour la race des blancs va diſparoître de ces triſtes contrées, & tous ces noirs vendus autrefois dans leur pays par leurs peres & meres qui ne pouvoient les nourrir, ou par un vainqueur clément qui, ſuivant

les loix de la guerre & l'uſage reçu pouvant les égorger tous, aimoit mieux les vendre ; tous ces noirs vont devenir les rois de nos riches colonies où ils ſe trouvoient heureux de vivre dans l'eſclavage. Ils vont en un moment recueillir le fruit des longs travaux de ces hommes infatigables qui, dans l'eſpace d'un ſiecle, ſont venus à bout de défricher & de fertiliſer un ſol brûlant, qui paroiſſoit deſtiné à ſervir éternellement de repaire aux ſerpens venimeux, & toutes ces riches habitations vont devenir leur patrimoine. C'eſt-là qu'ils vont former la plus belle république qu'on ait jamais vue ; pour opérer une ſi belle révolution, il n'eſt queſtion que de ſacrifier environ quarante mille blancs, & c'eſt au nom de l'humanité qu'on va ordonner ce léger ſacrifice.

Quant à nous, ajoutent les matelots & les ouvriers de toute eſpece, il paroît au premier coup d'œil que nous allons reſter ſans reſſource ; mais ce ſeroit mal connoître la ſageſſe & la ſuprême juſtice de l'aſſemblée nationale, que d'avoir un inſtant une pareille idée. Ces auguſtes légiſlateurs ont tout prévu & tout arrangé. Ils vont commencer par indemniſer tous ceux de ces braves colons qui auront eu le temps de déguerpir & de ſe réfugier en France. Tous leurs

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE POINTE A PITRE

établiſſemens leur ſeront payés, ainſi que le prix de leurs negres, & on ſait qu'il y en a, pour la colonie de Saint-Domingue ſeule, plus de trois cent mille qui ont coûté, l'un portant l'autre, trois mille livres, ce qui forme un capital de neuf cent millions. C'eſt la propriété des colons qui n'ont fait le commerce que ſous la protection des loix & la ſauve-garde du gouvernement, qui l'approuva conſtamment, & qui donna même des primes d'encouragement, tandis que de ſon côté il en retiroit un bénéfice immenſe. Tout ſera payé, l'aſſemblée nationale a tous les fonds néceſſaires, & c'eſt M. le comte de Mirabeau qui garde les clefs de la caiſſe, conjointement avec l'abbé de Cournand (1).

Quant à nous, ajoutent-ils, nous ſerons diſperſés dans les provinces les plus fertiles de France. On va nous y donner des terres à cultiver, & comme il n'y en a nulle part de vacantes, les anciens propriétaires, bien convaincus que tous les hommes naiſſent égaux en droits, s'empreſſeront de partager avec nous. Noſſei-

(1) Cet abbé de Cournand eſt le dernier rimailleur, qui pourtant occupe une chaire au college royal, graces à la protection de M. le baron de Breteuil, d'heureuſe mémoire. Il vient de faire une mauvaiſe brochure ſur la liberté des negres.

gneurs les députés donneront le premier exemple, & le comte de Mirabeau, qui heureuſement vient de recueillir la ſucceſſion d'un pere ſurnommé l'ami des hommes, M. de Mirabeau va ſe hâter de partager avec nous toute ſa fortune.

Hâtons-nous donc, mes amis, de quitter les bords ſtériles de la mer, où le commerce ne peut ſe ſoutenir ſans colonies. Formons une armée de trois cent mille hommes, allons offrir nos hommages reſpectueux & l'exercice de nos bras à l'aſſemblée nationale. Allons la remercier, & partager avec elle les fruits d'une conſtitution qui va ramener les beaux jours où les hommes, ſortans des mains de la nature, vivoient dans une égalité parfaite & mangeoient tous en commun le gland des forêts.

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE POINTE A PITRE

A Paris, chez la veuve BEAUFLEURY, Libraire au Palais-Royal.